

# INFO-LETTRE / NEWSLETTER

**S.Y.N.A.P**

**SYNDICAT NATIONAL DES  
AMBULANCIERS PRIVÉS**



Groupe SYNAP



@synap\_officiel



**ITEM 1**

**Travail collaboratif du secrétaire général et de son adjoint**

**ITEM 2**

**SYNAP vérifie vos fiches de paies**

**ITEM 3**

**Courrier envoyé au ministre François BRAUN lundi 04/01/23  
en réponse à sa circulaire du 23/12/22.**

## TRAVAIL COLLABORATIF

Lors de son déplacement à Pertuis le 7 janvier, le secrétaire général Yves Mertz, a pu travailler avec Miguel Martinez allainguillaume, le secrétaire adjoint. Cette entrevue a été l'occasion de revenir sur des sujets récurrents.

- De la mauvaise connaissance de la réglementation pour bon nombre de nos collègues et des projets d'aides des ambulanciers.
- Des actions à mettre en place pour lutter contre les actualités de fin d'année et d'un personnage unique dans son genre en France M. SCHIFANO, qui n'est rien d'autre que le président de la FNMS (fédération patronale).
- Du développement avec la mairie de Chelles en Seine et Marne pour l'ouverture d'une boutique sociale (vêtements et jouets de seconde main) cette boutique sera tenue par un maillon très fort de la commune qui sont les retraités qui sont très investis dans le projet. L'ouverture devrait avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> Mars de cette année.
- Du développement des bureaux locaux à travers la France dont celui de Pertuis depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le secrétaire général Yves Mertz sera de retour à Pertuis le 11 mars pour un week-end complet de travail avec son adjoint Miguel Martinez Allainguillaume.

Une réunion d'information aura lieu le samedi pour toute personne souhaitant venir. Membre ou non membre.



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

La région PACA a ouvert son bureau local sous l'intitulé "SYNAP RÉGION PACA" à Pertuis de la métropole Aix-Marseille. Nous espérons un bon développement à ce bureau dont la présidence sera tenue par :

- M. Laurent Bouché
- M. Miguel Martinez

## SYNAP VOUS AIDE À COMPRENDRE ET CALCULER VOTRE FICHE DE PAIE.



### SERVICE FICHE DE PAIE

Envoyez vos document à l'adresse :

[paie.heure.synap@gmail.com](mailto:paie.heure.synap@gmail.com)

Prenez l'habitude de les envoyer chaque mois

Dans un souci d'être réactif et au plus prêt de nos adhérents. Nous mettons en place dès le lundi 16 janvier 2023 une adresse mail réservée à la transmission de vos feuilles d'heures hebdomadaires.

Pour beaucoup d'entre nous, il est très difficile de calculer sa fiche de paie lorsqu'elle arrive. HS, IDAJ, CP, primes de panier repas, primes de férié et dimanche, prime d'habillement... il y a de quoi s'y perdre.

Un service SYNAP pour ses adhérents est dédié à l'étude de vos fiches de paie et vous aide à connaître vos droits.

Concrètement, il vous suffit d'envoyer par mail vos fiches de paie accompagnées de votre annexe récapitulative et vos feuilles de route hebdomadaire et attendre un retour du service "fiche de paie".

On peut remonter sur 3 ans c'est à dire sur vos 36 dernières fiches de paies pour le cas échéant mettre en demeure votre employeur de régulariser le manque à gagner.

Une note d'information sera envoyée et diffusée ultérieurement sur la législation et l'obligation de la feuille de route avec une aide à son remplissage.

# Courrier envoyé au ministre

## François BRAUN lundi 04/01/23 en réponse à sa circulaire du 23/12/22

Cette lettre est disponible sur le site Facebook, ici je vous en laisse des extraits :

Monsieur le ministre, vous participez au massacre des ambulanciers ! Vous avez reçu un courrier du 26 novembre 2022 ( qui est resté lettre morte ). Il mentionnait l'entière opposition du **Syndicat National des Ambulanciers Privés** et de ses adhérents sur la possibilité de former un équipage de 2 auxiliaires ambulanciers et sur la suppression du délai imposé par le permis probatoire. Nous vous demandions un débat animé par tous les acteurs de la profession. Vous vous êtes obstiné, en date du 23 décembre 2022 dans une circulaire à accorder la formation de cet équipage et à accorder aux associations bénévoles la réalisation de missions sanitaires, dévolues normalement aux ambulanciers professionnels.

Notre **Syndicat National des ambulanciers Privés** comme toute la profession conteste ces prises de décisions qui vont participer à compromettre le diplôme d'état d'ambulancier, professionnel de santé et auxiliaire de soin. Cela va participer agressivement aux démissions et à la dégradation des conditions du métier. Cela va augmenter le manque d'attractivité de la profession.

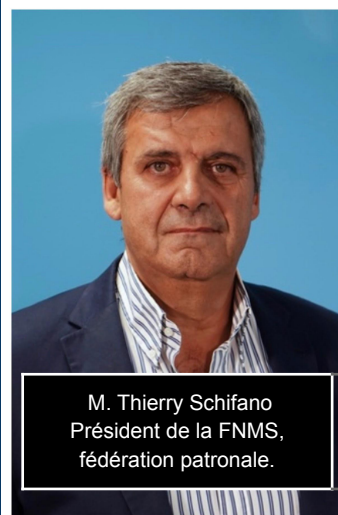
Si certains de nos auxiliaires ambulanciers sont capables par leur expérience d'occuper un meilleur poste, hâtez-vous à la mise en place d'une VAE tant promise pour accorder à ces auxiliaires ambulanciers la consécration d'obtenir le titre, la reconnaissance et le salaire de ce pourquoi vous les prédestinés.

La corporation ambulancière ne peut pas accepter cette mise en danger avec une diminution de la qualité et de la sécurité des prises en soin des patients en France.

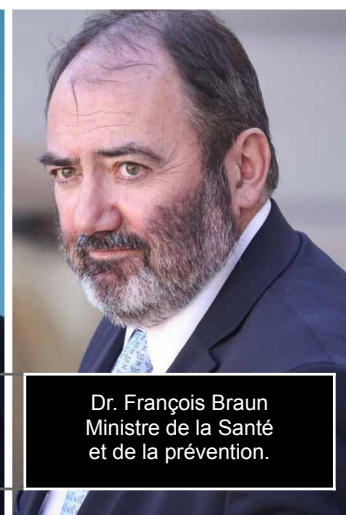
Il semble également peu admissible de privilégier le bénévolat aux professionnels, une forme de déloyauté qui vient s'ajouter à la démotivation des entreprises et des ambulanciers, dont des organisations comme FNAP - La Fédération nationale des ambulanciers privés,

En date du 09/01/2023 Le CNSA envoie également un courrier au ministre de la santé lui demandant de mettre fin au recours des associations et affirme être opposé à la poursuite d'un équipage de deux ambulanciers.

On peut donc en conclure que seule la fédération patronale FNMS présidée par M. Schifano souhaite ses prises de décisions arbitraires et que le ministre de la santé s'est positionné sur l'avis de cette seule personne.



M. Thierry Schifano  
Président de la FNMS,  
fédération patronale.



Dr. François Braun  
Ministre de la Santé  
et de la prévention.

FNAA - La Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers, FNTAU - La Fédération Nationale des Ambulanciers Urgentistes, FATSUF - La Fédération des ATSU de France, vous ont adressé un courrier le 26 décembre 2022 avec la possibilité de l'organisation d'une grève si les associations de bénévoles entraient en action. Ils s'insurgent également contre la mise en place d'une équipe de 2 auxiliaires Ambulanciers.

A notre tour le **SYNAP - Syndicat National des Ambulanciers Privés** va étudier conjointement avec d'autres organisations syndicales et associatives, la possibilité d'un mouvement des ambulanciers si de telles mesures se prorogeaient.

Secrétaire adjoint M. Miguel Martinez Allainguillaume

**Nous devons à ce Monsieur entre autres cette dernière circulaire du ministère de la santé qui n'a échappé à personne qui engendre une UBERISATION du métier, il a, à lui seul, fait la pluie et le beau temps fin novembre. Malgré notre position de syndicat en effet non représentatif pour le moment nous ne restons pas muet face à ces propos et ses demandes qui ne servent que sa propre paroisse. LA PAROISSE ST. SCHIFANO**



**SYNAP VOUS SOUHAITE À TOUS UN TRÈS BON MOIS DE JANVIER**

